

# PROGRAMME DE DENEIGEMENT

Hiver 2020-2021

Préparé par  
les Travaux publics  
et l'Ingénierie

*Approuvé par le conseil municipal*

Résolution n° 2010-585

Séance du conseil du 13 octobre 2020

2 octobre 2002

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1 Rôle du citoyen .....	3
1.2 Dommages à la propriété .....	4
1.3 Stationnement de nuit et enlèvement de la neige .....	4
<b>2. CARACTÉRISTIQUES HIVERNALES .....</b>	<b>5</b>
2.1 État de la chaussée.....	5
2.2 Niveaux de service .....	6
<b>3. ENTRETIEN HIVERNAL EFFECTUÉ PAR LA VILLE .....</b>	<b>6</b>
3.1 Épandage d’abrasifs et des sels de voirie .....	7
3.2 Grattage durant les précipitations .....	8
3.3 Précipitations moyennes et majeures.....	8
3.4 Déglçage .....	9
3.5 Entretien du boulevard Laure .....	9
3.6 Enlèvement de la neige dans les rues après tempête.....	9
3.7 Division de la ville en secteurs .....	10
3.8 Coût du transport de neige par les camionneurs artisans et les camions de la Ville .....	12
3.9 Quartiers écologiques .....	13
3.10 Trottoirs .....	13
3.11 Nettoyage des bornes-fontaines, abribus et kiosques postaux .....	14
3.12 Cas spéciaux.....	15
3.12.1 Arrêts d’autobus .....	15
3.12.2 Les écoles .....	15
3.12.3 Rue Retty .....	16
3.12.4 Intersections Route 138 / accès aux plages de l’est.....	16
3.12.5 Courbe de la rue Nicolas et rue du Père-Conan.....	16
3.12.6 L’avenue De Quen entre les rues Régnauld et Napoléon et les avenues Évangéline et Franquelin, entre les rues Père-Divet et Napoléon.....	16
3.12.7 Autres sites.....	16
3.12.8 Panneaux d’arrêt .....	17
<b>4. ENTRETIEN HIVERNAL DONNÉ À CONTRAT.....</b>	<b>17</b>
4.1 Entretien du dépôt à neige (contrat n° ING-2020-3400).....	17
4.2 Chemin du Lac-Daigle (contrat n° ING-2020-3200) .....	17
4.3 Secteur Moisie (contrat n° ING-2018-4500) .....	18
4.4 Stationnements municipaux (contrat n° ING-2017-5900).....	18
4.5 Déneigement du secteur Ouest (contrat n° ING-2019-1300) .....	18
4.6 Déneigement SPCA 351, rue Holliday .....	18
4.7 Promenade du Vieux-Quai (contrat n° ING-2020-3300).....	18
4.8 Déneigement des trottoirs - école Bois-Joli .....	19
4.9 Surpresseurs Alouette (S2, S3 et S4) .....	19
4.10 Déneigement du chemin menant au lieu d’enfouissement technique (contrat exploitation LET - ING-2018-2500).....	19

4.11	Déneigement du stationnement et du pourtour de la Centrale de traitement d'eau potable .....	19
<b>5.</b>	<b>MACHINERIE .....</b>	<b>19</b>
5.1	Machinerie de la Ville .....	19
5.2	Machinerie louée.....	21
<b>6.</b>	<b>PERSONNEL AFFECTÉ AU DÉNEIGEMENT DE JOUR .....</b>	<b>21</b>
<b>7.</b>	<b>ÉQUIPE DE SOIR.....</b>	<b>22</b>
<b>8.</b>	<b>BUDGET D'OPÉRATIONS 2019 et 2020 (Enlèvement de la neige).....</b>	<b>23</b>
<b>9.</b>	<b>PROCÉDURES D'AMÉLIORATION CONTINUES.....</b>	<b>23</b>
<b>10.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>23</b>
	<b>Annexe 1 - Statistiques de déneigement.....</b>	<b>38</b>
	<b>Annexe 2 - Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds.....</b>	<b>43</b>
	<b>Annexe 3 - Lettre d'entente pour l'équipe de soir.....</b>	<b>49</b>
	<b>Annexe 4 - Graphiques mensuels des plaintes et requêtes de l'hiver 2019-2020 .....</b>	<b>57</b>
	<b>Annexe 5 - plans .....</b>	<b>57</b>



## 1. INTRODUCTION

La saison hivernale fait partie intégrante du paysage nord-côtier. Malgré les efforts déployés par les Travaux publics, la neige et la glace sur nos rues et nos trottoirs viennent perturber le déplacement des citoyens. Il est donc important d'ajuster, en tout temps, notre conduite aux conditions climatiques et à celles de la chaussée.

À la lecture de ce document, nous voulons expliquer les différentes procédures et interventions effectuées pour le déneigement d'environ 280 kilomètres de rues afin d'offrir un service de qualité pour l'ensemble de la population.

Pour l'hiver dernier, nous avons subi 165 jours sur 212 sous le zéro degré, dont une séquence de 145 jours sous zéro.

La première neige fondante date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, la première neige restée au sol avec plus de 5 cm fut le 10 novembre. La dernière, le 23 avril 2020, était de 5,6 cm de neige. La saison totalise 371,90 cm de neige et 134,7 mm de pluie.

### **Les faits saillants pour l'hiver 2019-2020 sont :**

20 janvier 2020	le jour le plus froid avec -23,5 °C
13 mars 2020	plus grande quantité de neige reçue (56,0 cm) <sup>(1)</sup>
23 octobre 2020	plus grande quantité de pluie reçue (42,6 mm)
22 jours	avec 5 cm et plus de neige
7 jours	avec plus de 10 mm de pluie
8 jours	sous les -20 °C
4 au 20 mars 2020	nous avons reçu 124,8 cm de neige
23 oct. au 5 nov. 2019	nous avons reçu 110,8 mm de pluie

*Note (1) : Un record dépassant 30 ans.*

### **Pour ce qui est du projet-pilote dans le secteur Jacques-Cartier qui prévoyait un soufflage plus fréquent de la neige sur les terrains :**

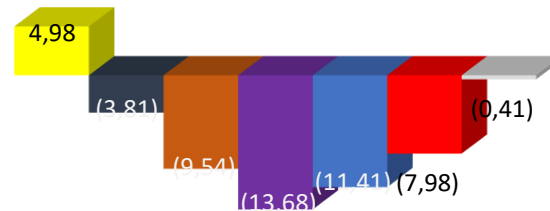
Secteur à l'ouest de la rue Smith	nous avons effectués trois opérations de soufflage sur les terrains;
Secteur à l'est de la rue Smith	nous avons effectués deux soufflages et un ramassage.

*Aucune plainte de rue étroite n'a été reçue pour ces deux secteurs. La seule plainte reçue durant la saison hivernale concernait un soufflage près d'un pommier.*

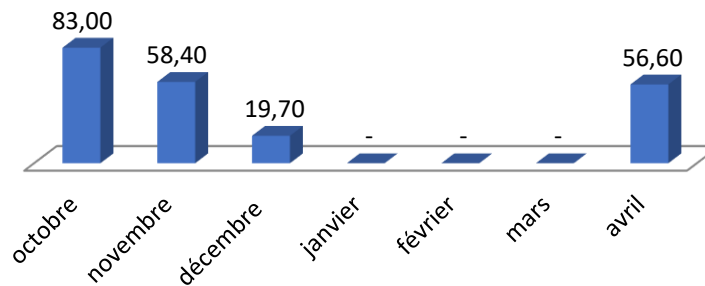


### Température moyenne

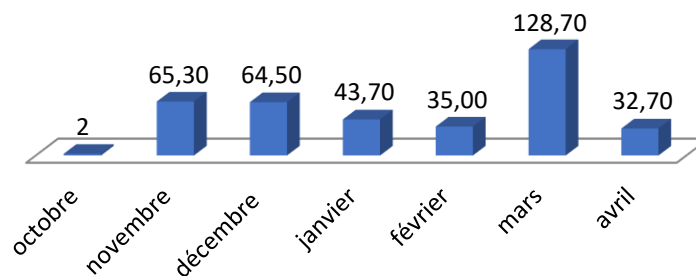
■ octobre ■ novembre ■ décembre ■ janvier ■ février ■ mars ■ avril



### Total de pluie



### Total de neige



Les statistiques de déneigement compilées par les Travaux publics sont jointes en annexe (**annexe 1**).



Dans le but d'optimiser notre programme de déneigement, nous avons mis sur pied depuis la fin de l'hiver 2014-2015, un comité paritaire de déneigement formé comme suit :

Directeur - Ingénierie et Travaux publics  
Directeur adjoint - Travaux publics  
Contremaîtres (2) - Voirie  
Opérateurs (3)  
Journaliers (2)

### 1.1 **Rôle du citoyen**

Le citoyen a un rôle important à jouer dans les opérations de déneigement et peut y contribuer de différentes façons, notamment :

- ✿ En n'obstruant pas la voie publique avec son véhicule lors du déneigement des rues;
- ✿ En respectant l'interdiction de stationnement de nuit, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril de chaque année;
- ✿ En disposant, pour la cueillette des matières, son bac à recyclage ou à déchets derrière la bordure de rue ou le trottoir et non dans la rue;
- ✿ En ne déposant pas la neige dans un endroit interdit : rue, trottoir, borne-fontaine;
- ✿ En installant son abri d'automobile à distance de la bordure ou du trottoir, et ce, en respect de la réglementation en vigueur;
- ✿ En installant des protections sur ses arbustes, haies, arbres;
- ✿ En installant des repères visuels pour signaler un aménagement tel qu'un muret, escalier, haie, etc.;
- ✿ En déneigeant les toitures en pente à proximité des trottoirs.

Suite à une précipitation de neige ou une opération de déglçage, le dégagement de l'andain vis-à-vis l'entrée est de la responsabilité de chaque citoyen.

Selon le règlement municipal n° 2008-123, dont voici un extrait :

Interdiction sous peine d'amende

- 5.1 Il est défendu à quiconque de pousser, transporter, déposer ou déplacer par quelque moyen que ce soit, la neige et la glace sur une voie publique, une place publique, stationnement municipale ou sur un terrain propriété de la Ville.
- 5.2. Il est interdit à quiconque de disposer de la neige ou de la glace laissée en front des entrées privées lors des opérations de déneigement de la Ville sur une voie publique, une place publique ou un stationnement municipal.



## 1.2 **Dommmages à la propriété**

Il peut arriver qu'au cours des opérations de déneigement, la machinerie lourde endommage des installations ou plantations sur les terrains privés (haies, bordures, clôtures, garages, etc.)

La politique municipale sur la question se résume ainsi :

1. Au moyen d'un communiqué sur le site internet de la Ville selon le lien suivant : [http://www.septiles.ca/fr/deneigement-et-entretien\\_73/](http://www.septiles.ca/fr/deneigement-et-entretien_73/) la Ville informe les citoyens de l'importance de protéger les installations et les plantations sur leur terrain en prévision de l'hiver. Les citoyens sont également avisés que pour que la responsabilité de la Ville soit engagée, il faudra démontrer qu'une faute ou une négligence a été commise lors des opérations de déneigement.
2. Les citoyens qui constateront des dommages pouvant être reliés au déneigement devront, dans un premier temps, contacter les Travaux publics au 418 964-3300. Les gens de la Commis-répartition des Travaux publics inviteront les citoyens qui désirent faire une réclamation, à remplir le [formulaire](#) disponible sur le site web de la Ville (le formulaire sera également disponible au Service du greffe). Les citoyens seront également informés à ce moment-là qu'ils auront **jusqu'au 15 mai** pour nous acheminer leur réclamation.
3. Dans sa gestion des réclamations, le Service du greffe n'a pas comme politique d'indemniser les aménagements situés dans l'emprise de la rue ou ayant été insuffisamment protégés.
4. Concernant les dommages occasionnés aux pelouses, une procédure parallèle est établie. Les requêtes à cet effet seront acheminées à la division Parcs et espaces verts du Service des loisirs et cette dernière procédera à la vérification et à la réparation, le cas échéant, au printemps.

## 1.3 **Stationnement de nuit et enlèvement de la neige**

Depuis novembre 2008, la Ville de Sept-Îles a adopté un règlement concernant l'enlèvement et le déblaiement de la neige.

Pour l'application du règlement n° [2008-123](#), tous les gestionnaires des Travaux publics sont assermentés afin de pouvoir émettre des constats d'infraction en lien avec la réglementation.

Le contremaître du quart de soir veillera à ce que les agents de la *Sûreté du Québec* fassent respecter l'interdiction de stationnement de nuit ainsi que l'interdiction de déposer la neige dans la rue.



Cette approche permet d'augmenter la productivité lors des activités de ramassage de la neige.



## 2. CARACTÉRISTIQUES HIVERNALES

Dans les quinze dernières années, une moyenne annuelle de  $\pm 344$  cm de neige est reçue par hiver.

L'entretien hivernal consiste à maintenir des conditions minimales durant les intempéries puis à rétablir des conditions acceptables après celles-ci.



Quatre conditions de circulation décrivant les états de chaussée durant les précipitations sont retenues afin de définir les niveaux de services à assurer. Ces conditions de circulation ainsi que leurs définitions concernent un véhicule de promenade équipé de pneus d'hiver ou un piéton empruntant les trottoirs.

### 2.1 *État de la chaussée*

Surface dégagée	
	Sèche, humide ou mouillée ou avec résidus de neige fondante de gadoue sur moins de 2 cm. Neige folle en épaisseur négligeable balayée par le vent. Possibilité de neige durcie ou glacée sur les accotements et sur les surfaces de stationnement de la rue. Cette condition peut être atteinte lorsque les fondants sont efficaces et que les conditions d'ensoleillement et de trafic le permettent.
Surface praticable	
Enneigée à moins de 5 cm d'épaisseur, neige folle sans la présence de lame, pouvant aussi être durcie, mais non glacée ou comportant une gadoue de plus de 2 cm. Peut aussi comporter une glace noire, blanche ou frimas, sans être mouillée.	





Difficilement praticable	
	Fortement enneigée, soit entre 5 et 20 cm d'épaisseur. Neige folle avec présence de petites lames de neige. Neige durcie avec surface glacée, gadoue en forte épaisseur (glace mouillée ou verglas). Adhérence très réduite.
Non praticable	
Enneigée sur plus de 20 cm. Forte épaisseur de glace, adhérence très faible, obstacles majeurs empêchant d'avancer.	

## 2.2 Niveaux de service

Il existe trois niveaux selon lesquels les efforts d'entretien sont orientés selon l'importance de la voie de circulation déterminée. Le plan n° 2091-13 en annexe (**Annexe 5**), démontre ces niveaux de service.

- ✿ Le niveau N1 : artères principales.
- ✿ Le niveau N2 : zones scolaires et artères collectrices qui font le lien entre les artères principales et les secteurs résidentiels.
- ✿ Le niveau N3 : rues locales, soit celles des secteurs résidentiels.

Le niveau de service N1 est atteint entre 3 et 6 heures après la fin des précipitations. Le niveau de service N2 entre 6 et 10 heures après celles-ci et le niveau de service N3 est considéré acceptable quand il est atteint entre 10 et 14 heures après la fin des précipitations.

L'atteinte des niveaux de service dépend également de la température, des vents et de l'efficacité des fondants ainsi que des bris mécaniques.

## 3. ENTRETIEN HIVERNAL EFFECTUÉ PAR LA VILLE

Dans le processus de déneigement, les décisions se prennent normalement de la façon suivante :



- ⊗ Lorsqu'une tempête débute dans la journée, la décision se prend par le contremaître Voirie selon les précipitations.
- ⊗ Du lundi au vendredi inclusivement, c'est le contremaître de l'équipe de soir qui a la responsabilité de sécuriser les artères principales entre 18 h et 2 h du matin.
- ⊗ Durant les nuits et les fins de semaine, soit après 2 h du matin, c'est le contremaître de garde qui vérifie l'état des routes et prend la décision de faire sortir toute la machinerie pour gratter ou attendre jusqu'à 8 h, le début des heures normales de travail.

Habituellement, lorsqu'on parle de précipitations de moins de 5 cm, soit lorsque les rues sont glacées ou légèrement enneigées, il est possible de sortir avec les camions sableurs uniquement.

Il faut s'assurer de maintenir l'accès à l'artère principale (boulevard Laure) ainsi qu'aux collectrices principales afin de permettre aux citoyens qui doivent circuler de se rendre à leur destination de façon sécuritaire.

### 3.1 **Épandage d'abrasifs et des sels de voirie**

**Le sablage est sans aucun doute l'une des plus importantes étapes du déneigement.** Elle consiste à **faire intervenir l'équipement de sablage pour garder le plus longtemps possible la chaussée sur le pavage** (le boulevard Laure, les collectrices principales du centre-ville, les intersections stratégiques, le chemin de la Pointe-Noire, la rue de l'Église au secteur Clarke, les côtes donnant accès aux quatre plages (Monaghan, Ferguson, Routhier et Lévesque), le boulevard des Forges au secteur Moisie et la rue Bell au secteur Gallix).

Les sels de voirie et le sable



Nous sortons également avec les chenillettes pour sabler les trottoirs prioritaires approuvés par le conseil municipal.

Par la suite, si les accumulations se poursuivent et le justifient, nous faisons intervenir tous les équipements de grattage.

La première intervention se fait avec les camions sableurs. Nous possédons cinq (5) camions avec benne à sel qui sont munis de grattes à 45° avec aile latérale. Ces camions interviennent aussitôt que les



précipitations dépassent 5 cm de neige ou lorsque la chaussée est glacée. Nous utiliserons comme abrasif du sel de voirie et un mélange (rejet et sel) en proportion de 1 dans 5. Le plan n° 2091-3B, joint en annexe (**Annexe 5**) représente les circuits de sablage.

Premier secteur (# 41-1302)

Territoire au nord du boulevard Laure (non inclus) et à l'est du boulevard des Montagnais (inclus). Ce territoire est couvert par un camion avec gratte et boîte à sel.

Deuxième secteur (# 41-0601)

Territoire au sud du boulevard Laure (non inclus) et à l'est de la réserve de Uashat. Ce territoire est couvert par un camion avec gratte et boîte à sel.

Troisième secteur (# 41-1301)

Boulevard Laure dans les deux directions entre les rues Desmeules et Retty.

Quatrième secteur (# 41-0801)

Secteur des Plages (Monaghan, Routhier, Ferguson et Lévesque)

Cinquième secteur (# 41-1001)

Secteur de l'Anse, secteur Ferland ainsi que le parc industriel incluant le boulevard Vigneault, le parc industriel incluant les rues Decoste, Gagnon, Giffard et Lapointe.

L'unité # 46-1413 servira de remplacement au besoin.

### **3.2 Grattage durant les précipitations**

Si les précipitations se poursuivent, nous intervenons avec les niveleuses, chargeurs sur roues et chenillettes assistés des équipements loués lorsque c'est nécessaire.

### **3.3 Précipitations moyennes et majeures**

On parle de précipitations moyennes lorsque les quantités tombées oscillent entre 10 cm et 20 cm. Pour les précipitations majeures, ce sont celles où les quantités sont supérieures à 20 cm.

Dans ces situations, la Ville affecte un ou deux équipement(s) de déneigement dans chacun des secteurs entretenus par les employés municipaux. Chaque secteur est couvert soit par une niveleuse de la Ville, un chargeur sur roues ou un camion de la Ville avec gratte à 45° muni d'une aile latérale. De plus, deux camions avec gratte, aile latérale et boîte



à sel circulent sur les artères principales de la ville pour épandre des abrasifs sur les intersections glissantes.

Les contremaîtres - Voirie ont la responsabilité de s'assurer que les entrepreneurs sont au travail dans les secteurs donnés à contrat. Ces secteurs sont : le chemin du Lac-Daigle, la rue Longuépée, le chemin de la Pointe-Noire, les secteurs Moisie, Clarke et Gallix.

De grosses précipitations (>20 cm) demandent de 10 à 14 heures de travail car certains endroits doivent être ouverts à plusieurs reprises, dépendamment de l'intensité, de la direction des vents et de la qualité de la neige. Une neige mouillée et collante est toujours plus dure à gratter qu'une neige sèche ou poudreuse.

### **3.4 *Déglçage***

Il existe 2 types de déglçage. Le premier type consiste à retirer la glace occasionnée par la pluie et/ou le verglas. Le deuxième type est lorsque le redoux arrive au printemps, il se forme des nids-de-poule qui sont formés par plusieurs épaisseurs de neige. Cette neige compactée est enlevée afin de rendre la circulation plus carrossable et également pour permettre un meilleur écoulement de l'eau avec la fonte printanière. Ces 2 types d'opération sont nécessaires et doivent être adaptés à bien d'autres problématiques hivernales que nous pouvons rencontrer.

### **3.5 *Entretien du boulevard Laure***

Selon notre contrat d'entretien du boulevard Laure, soit la portion entre les rues Retty et Desmeules, signé avec le ministère des Transports, nous devons sortir dès qu'il y a une accumulation d'au moins 5 cm sur la chaussée ou lorsque la chaussée est glacée puisqu'il faut garder sécuritaire les intersections et le boulevard Laure en tout temps. Ceci nous oblige donc à gratter le boulevard Laure aux 2 heures à chaque tempête.

### **3.6 *Enlèvement de la neige dans les rues après tempête***

Une fois que la première étape du déneigement est complétée c'est-à-dire, une fois que toutes les rues sont ouvertes à la circulation, la Ville procède à l'enlèvement de la neige dans les rues où il y a une circulation dense ainsi qu'aux endroits où il y a beaucoup de commerces.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des plans relatifs au déneigement (**annexe 3**).



**Les rues où la neige est enlevée après chaque précipitation importante et ramassée à pleine largeur sont indiquées au plan n° 2091-10 (Annexe 5).**

Depuis l'hiver 2014-2015, le conseil a donné l'orientation de ne plus transporter la neige dans les rues locales comme nous le faisons avant. Nous comptons donc poursuivre le soufflage en bordure, et ce, en tenant compte des niveaux de service mentionnés au point 2.2 et en évitant toutefois que les rues ne soient trop étroites. De plus, afin de limiter le coût d'enlèvement de la neige, nous ne ramasserons pas la neige durant les fins de semaine, à moins de circonstances exceptionnelles.

Pour ce qui est du projet-pilote de l'hiver dernier, qui était de souffler sur les terrains plus tôt et plus souvent afin de minimiser la hauteur des bancs de neige dans le district de Jacques-Cartier, nous avons décidé de l'étendre sur la totalité des rues du Centre-ville.

Au secteur Ferland, la neige est soufflée dans les camions, et ce, en raison de l'étroitesse des terrains et de la configuration des rues afin de ne pas nuire à la visibilité des conducteurs.

La neige est soufflée en bordure dans les parcs municipaux ainsi que dans les rues étroites du centre-ville.

**Des souffleurs amovibles en location souffleront la neige en bordure des rues au secteur des Plages.**

**Notes :**

1. ***Le ramassage de la neige s'étend sur au moins 3 jours.***
2. ***À cause des véhicules qui sont stationnés, nous devons parfois installer des pancartes de déneigement et modifier l'ordre préétabli de ramassage de la neige.***
3. ***Dans le cas des secteurs où il y a des écoles ou le centre hospitalier, la neige est prioritairement ramassée par l'équipe de soir.***

### **3.7 Division de la ville en secteurs**

La ville est divisée en 14 secteurs d'intervention pour le grattage donnant un circuit total d'environ 280 kilomètres.



La Ville a été divisée de la façon suivante (selon le plan n° 2091-3A)

Secteur	Numéro machinerie	Longueur de rue	Responsable	Description des secteurs
<b>Secteur 1</b>	Niveleuse # 62-1020 Chargeur # 60-1818 Chargeur # 60-0809	15,1 km	Ville	Toutes les portions de rue au sud de l'avenue De Quen jusqu'à la limite de la réserve indienne, à l'exception de la rue Retty.
<b>Secteur 2</b>	Niveleuse # 62-0811 Chargeur # 60-1818	14,1 km	Ville	Quadrilatère Évangéline / Régnauld / Laure (exclu) / Retty (exclue). Les portions de rues suivantes situées à l'ouest de la rue du Père-Divet sont à exclure : avenues Kegaska, Iberville, Humphrey et Évangéline.
<b>Secteur 3-1</b>	Chargeur # 60-0809	12,6 km	Ville	Quadrilatère Smith (exclue) / Laure (exclu) / Régnauld (exclue) / Évangéline. Avenues Kegaska, Iberville, Humphrey, Évangéline à l'ouest de la rue Père-Divet. Le secteur de l'Anse.
<b>Secteur 3-2</b>	Niveleuse louée	15,4 km	Ville	Quadrilatère De Quen /Smith / Laure(exclu) / limites de la réserve indienne. Avenue De Quen entre les rues du Vieux-Poste et Retty.
<b>Secteur 4</b>	Chargeur # 60-1220 Niveleuse louée Sableur # 41-0601	15,2 km	Ville	Rues Maltais / Napoléon / Père-Divet entre le boulevard Laure (exclu) et l'avenue Noël. Avenue Noël entre les rues Régnauld et Strathcona. Quadrilatère au nord de Laure jusqu'à la ligne de transmission entre la rue Régnauld et le boulevard des Montagnais.
<b>Secteur 5-1</b>	Niveleuse # 62-1328	23,2 km	Ville	Quadrilatère Comeau / Holliday / Rochette / De La Vérendrye. Rue Comeau sur toute sa longueur. Rue Holliday sur toute sa longueur.
<b>Secteur 5-2</b>	Chargeur # 60-1220 et Sableur # 41-1302	18,27 km	Ville	Quadrilatère De La Vérendrye (exclue) / Rochette / Montagnais / Comeau (exclue). Secteur Rochette 1 à 4. Rue St-Laurent entre le boulevard des Montagnais et la rue De La Vérendrye. Rue Smith entre les rues Comeau et Rochette.
<b>Secteur 6</b>	Chargeur # 60-1606 Sableur # 41-0601	17,7 km	Ville	Secteur Ferland et certains stationnements municipaux. Accès et stationnement du Parc Aylmer-Whittom. Accès et stationnement au centre communautaire La Chapelle
<b>Secteur 7</b>	Sableur # 41-1001 Chargeur # 60-1606	10,7 km	Ville	Boulevard Vigneault, rues Giffard, Gagnon, Lapointe, Decoste jusqu'à l'usine de traitement de l'eau.
<b>Secteur 8-1 Boulevard Laure (est)</b>	Sableur 41-1301 Sableur 41-1001 Sableur 41-0601	3,4 km X 2 + 2,83 km	Ville	Boulevard Laure entre la rue Retty et le boulevard des Montagnais (doit être comptabilisé deux fois puisqu'il y a deux côtés au boulevard). Quartier industriel (Marquette, Otis, Perreault, Québec, Strathcona, Révillon, Bujold, Père-Divet, Napoléon et Maltais de Noël (exclue) à Comeau). Rue Retty.
<b>Secteur 8-2 Boulevard Laure (ouest)</b>	Sableur 41-1301 Sableur 41-1001 Sableur 41-0601	1,7 km X 2	Ville	Boulevard Laure entre le boulevard des Montagnais et la rue Desmeules (doit être comptabilisé deux fois puisqu'il y a deux côtés au boulevard).
<b>Secteur 9</b>	Sableur # 41-0801 et chargeur # 60-1919	17,2 km	Ville	Secteur des Plages (Plage-Monaghan, Plage-Routhier, Plage-Ferguson et Plage-Lévesque).
<b>Clarke</b>	-----	22,3 km	Contrat	Secteurs Clarke et Val-Marguerite. Poste Arnaud. Ce secteur est à contrat incluant les bornes-fontaines et les stationnements municipaux.
<b>Chemin de la Pointe-Noire et rue Longuépée</b>	-----	19,0 km	Contrat	Chemin de la Pointe-Noire et rue Longuépée. Ce secteur est à contrat.
<b>Lac Daigle</b>	-----	8,3 km	Contrat	Chemin du Lac-Daigle est donné à contrat.
<b>Gallix</b>	-----	21,7 km	Contrat	Secteur Gallix incluant la rivière Brochu. Le chemin du Lac-Labrie. Ce secteur est à contrat incluant les bornes-fontaines et les stationnements municipaux.
<b>Moisie</b>	-----	35,75 km	Contrat	Secteur Moisie est déneigé à contrat incluant les bornes-fontaines et les stationnements municipaux.
	<b>Total :</b>	<b>279,55 km</b>		

Note : La niveleuse # 62-9407 et le camion sableur # 46-1413 serviront de remplacement au besoin



### 3.8 Coût du transport de neige par les camionneurs artisans et les camions de la Ville

Pour le ramassage de la neige cet hiver, nous avons négocié un prix avec le *Sous-poste de courtage de Duplessis* au tarif de **2,75 \$** du mètre cube. Les boîtes de chaque camion sont mesurées au début de l'hiver par un technicien du Service de l'ingénierie.

HIVER	PRÉCIPITATIONS	COÛT DU TRANSPORT artisans	VOLUME NEIGE TRANSPORTÉE Artisans & autres	PRIX PAYÉ AUX ARTISANS (taxes incluses)
2019-2020	372 cm	112 888 \$	42 599 m <sup>3</sup>	2,65 \$/m <sup>3</sup>
2018-2019	394 cm	337 428 \$	134 965 m <sup>3</sup>	2,50 \$/m <sup>3</sup>
2017-2018*	440 cm	135 696 \$	54 419 m <sup>3</sup>	2,81 et 2,87 \$/m <sup>3</sup>
2016-2017	429 cm	238 918 \$	91 542 m <sup>3</sup>	2,61 \$/m <sup>3</sup>
2015-2016	281 cm	0 \$	0 m <sup>3</sup>	2,61 \$/m <sup>3</sup>
2014-2015	334 cm	126 226 \$	55 606 m <sup>3</sup>	2,61 \$/m <sup>3</sup>
2013-2014	444 cm	839 878 \$	480 659 m <sup>3</sup>	2,61 \$/m <sup>3</sup>
2012-2013	270 cm	394 302 \$	175 963 m <sup>3</sup>	2,53 \$/m <sup>3</sup>
2011 - 2012	335 cm	390 426 \$	200 219 m <sup>3</sup>	2,20 \$/m <sup>3</sup>
2010 - 2011	389 cm	207 158 \$	199 248 m <sup>3</sup>	1,94 \$/m <sup>3</sup>
2009 - 2010	136 cm	14 781 \$	27 379 m <sup>3</sup>	1,86 \$/m <sup>3</sup>
2008 - 2009	330 cm	144 527 \$	158 584 m <sup>3</sup>	1,92 \$/m <sup>3</sup>
2007 - 2008	426 cm	645 838 \$	427 051 m <sup>3</sup>	1,86 \$/m <sup>3</sup>
2006 - 2007	303 cm	339 000 \$	258 807 m <sup>3</sup>	1,82 \$/m <sup>3</sup>
2005 - 2006	288 cm	585 000 \$	315 289 m <sup>3</sup>	1,82 \$/m <sup>3</sup>

\* Le premier prix (hiver 2017-2018) était un prix non négocié. Après négociation, le prix de 2,87 \$ a été approuvé pour la période du 22 décembre 2017 au 20 décembre 2019 (voir résolution du conseil n°1801-049 adoptée le 22 janvier 2018).

- ❁ La moyenne annuelle des précipitations de neige pour Sept-Îles est d'environ  $\pm 344$  cm (basée sur les précipitations des 15 dernières années).
- ❁ Le coût du transport inclut le transport de neige payé au volume ainsi que la location de camions à l'heure.



### 3.9 Quartiers écologiques



Un premier quartier écologique a été instauré à l'hiver 2014-2015 au secteur des Plages, permettant ainsi de diminuer les impacts néfastes causés par le sel de voirie sur la qualité de l'eau, sur la flore aquatique, sur la formation de mares salines venant perturber la faune et la flore. (Pour ce qui est de la rue de la Rive entre Plage-Routhier et Plage-Lévesque, nous portons une attention particulière à s'assurer que la circulation sur cette rue demeure sécuritaire.

En hiver 2015-2016, nous avons inclus un deuxième quartier écologique, soit les phases 1 et 2 du secteur Rochette. À l'hiver 2016-2017, trois quartiers écologiques se sont ajoutés, ceux-ci se retrouvent dans les districts de Marie-Immaculée, Jacques-Cartier et du Vieux-Quai. L'hiver 2017-2018, un nouveau quartier a été ajouté au district de Jacques-Cartier. Depuis l'hiver 2018-2019, les secteurs Clarke et Moisie sont devenus eux aussi écologiques. Depuis l'hiver 2019-2020, le secteur Gallix sera lui aussi écologique.

Plusieurs intersections de rues et les arrêts d'autobus sont sécurisés avec des abrasifs seulement. Il n'y aura aucune application de sels de voirie à moins d'une situation particulière comme par exemple de la pluie et/ou du verglas. Dans la majorité des cas, nous sécurisons les rues en appliquant des abrasifs comme du sable et/ou de la petite pierre fracturée. De plus, lorsque les rues deviennent étroites, la neige est soufflée en bordure dans tous les quartiers écologiques.

### 3.10 Trottoirs

Chenillettes # 70-0810 (chenillette-sableur), # 70-1216, # 70-1307, # 70-1401, 70-1814 (mini-chargeur avec souffleur)

Depuis l'hiver 2018-2019, la priorité pour les trottoirs a été revue afin d'améliorer les alentours du centre hospitalier, de la rue Giasson et de l'avenue Gamache.







Nous avons trois chenillettes de marque *Prinoth* pour déneiger les trottoirs. Nous priorisons les trottoirs à proximité et au pourtour des écoles. Pour bien faire ce travail, nous devons nous assurer d'avoir des effectifs pour travailler autant de jour que de soir.

Afin d'assurer le sablage des trottoirs, nous avons, depuis janvier 2018, un deuxième épandeur-remorque de marque *Colpron*, qui vient s'attacher sur les équipements.

Nous apportons également une attention particulière au déneigement des trottoirs sur l'avenue Brochu entre les rues Smith et Régault, soit près des édifices pour personnes âgées.

Les trottoirs des rues Régault, Père-Divet, au sud du boulevard Laure et l'avenue Brochu entre les rues Smith et Maltais sont grattés des deux côtés, alors que les trottoirs des rues Smith, Napoléon, Maltais et Monseigneur-Blanche, ne le sont que du côté ouest, soit du côté le plus ensoleillé et l'orientation des corridors scolaires.

De plus, nous comptons améliorer notre service en donnant des priorités de déneigement pour certains trottoirs qui sont déneigés. Donc, les trottoirs qui seront de priorité # 2 seront déneigés après le ramassage de la neige, permettant ainsi une circulation plus sécuritaire des piétons et véhicules et causant ainsi moins d'accumulation de neige devant les résidences.

Le circuit de trottoirs est présenté en annexe (**plan n° 2091-7**).

### 3.11 **Nettoyage des bornes-fontaines, abribus et kiosques postaux**



Depuis une dizaine d'années, nous avons établi que le nettoyage des bornes-fontaines se fait par l'octroi d'un contrat.

*Le contrat ING-2018-4600 d'une durée de 5 ans, octroyé à Aménagement Quatre-Saisons inc. (entente 449)*

Pour le secteur Clarke, le déneigement des bornes-fontaines sera effectué par le contracteur ayant obtenu le contrat relatif au déneigement de ce secteur (Contrat n° ING-2019-1300).

Le nettoyage des bornes-fontaines, la Ville se subdivise en 8 secteurs distincts.



Rues au sud du boulevard Laure	326 bornes-fontaines
Rues au nord du boulevard Laure	299 bornes-fontaines
Rues du secteur de l'Anse (+ Laure vers Ferland)	95 bornes-fontaines
Rues du secteur Ferland et parc industriel	107 bornes-fontaines
Rues du secteur des Plages et Route 138 Est) ( + points de drainage)	49 bornes-fontaines

**À contrat :**

<b>Clarke, Pointe-Noire, Canton et Poste Arnaud</b>	<b>29 bornes-fontaines</b>
<b>Secteur Gallix</b>	<b>2 bornes-fontaines</b>
<b>Secteur Moisie</b>	<b>19 bornes-fontaines</b>

Total : 

---

 926 bornes-fontaines

Après une précipitation, lorsque les bornes-fontaines sont enneigées aux trois quarts environ, le déneigement se fait par le contracteur et la finition se fait à la pelle par des journaliers.

Vous noterez que les bornes-fontaines des secteurs commerciaux sont déneigées lors du ramassage de la neige dans les rues où nous ramassons après des précipitations qui l'exigent.

Après une grosse précipitation, lorsque les bornes-fontaines sont complètement enneigées, nous nettoyons nos rues commerciales en premier lieu et 48 heures après la tempête, nous devons avoir complété le déneigement des bornes-fontaines.

Pour ce qui est des abribus et des kiosques postaux, ceux-ci sont déneigés au besoin par nos journaliers.

### **3.12 Cas spéciaux**

#### **3.12.1 Arrêts d'autobus**

Tous les arrêts d'autobus scolaires font l'objet d'une attention particulière afin de les garder sécuritaires autant pour les étudiants que pour les conducteurs.

#### **3.12.2 Les écoles**

Les opérateurs ont à l'intérieur de leur véhicule les heures d'entrées et de sorties des enfants des écoles primaires. Durant ces heures, ils évitent de passer dans les rues autour des écoles afin d'éliminer les risques d'accident impliquant des enfants. Le ramassage de la neige autour des écoles est



priorisé avec l'équipe de soir. Cette façon de faire est plus sécuritaire pour les jeunes enfants.

Afin de faciliter le travail des brigadiers(ères) scolaires, nous ramassons le plus possible la neige qui s'accumule aux intersections et au besoin, nous procéderons au sablage de ces mêmes intersections afin de les rendre plus sécuritaires. Il va de soi que cela dépendra de l'intensité et de la période de la journée où les précipitations tombent.

### **3.12.3 Rue Retty**

Nous devons faire attention avec la neige sur les terrains surtout dans le secteur entre les avenues Gamache et Kegaska. Cette rue s'enneige rapidement car il n'y a pas de maison sur le côté est, donc aucune protection contre les vents dominants de l'est.

### **3.12.4 Intersections Route 138 / accès aux plages de l'est**

Nous devons nous assurer que ces intersections soient dégagées et sécuritaires pour les usagers.

### **3.12.5 Courbe de la rue Nicolas et rue du Père-Conan**

De par sa configuration, la courbe de la rue Nicolas mérite une attention particulière car la rue a tendance à se rétrécir rapidement avec les précipitations. Nous surveillerons également la partie de la rue du Père-Conan entre les rues Paul-Provencher et De La Vérendrye car plusieurs élèves de l'école primaire Maisonneuve doivent traverser à cette intersection à l'aide de la brigadière.

### **3.12.6 L'avenue De Quen entre les rues Régnauld et Napoléon et les avenues Évangéline et Franquelin, entre les rues Père-Divet et Napoléon**

Compte tenu que ces rues servent de stationnement aux usagers du centre hospitalier, nous soufflons plus souvent la neige mais pas nécessairement à chaque tempête et nous favoriserons autant que possible l'équipe de soir pour cet entretien.

### **3.12.7 Autres sites**

- ⊗ Passerelle de la rivière du Poste
- ⊗ Boulevard Laure - côté sud en face des rues Restigouche et Hogue (ouverture accès aux Jardins de l'Anse)
- ⊗ Boulevard Laure - en face du bureau de Postes Canada



- ⊗ Rue Napoléon - entre les avenues Arnaud et Brochu
- ⊗ Rue Romeril et chemin Lévesque
- ⊗ Les 9 stations de pompage
- ⊗ 286, Humphrey (Le Rendez-Vous-des-Ainés)
- ⊗ Bornes-fontaines du canton Arnaud
- ⊗ Local des scouts
- ⊗ Vieux-Poste
- ⊗ Stationnement du parc de la rivière des Rapides (parc Aylmer-Whittom)
- ⊗ Sites des étangs aérés et maison de fumée
- ⊗ Complexe des travaux publics

### 3.12.8 Panneaux d'arrêt

Nous apporterons une attention particulière sur la hauteur des bancs de neige versus les panneaux d'arrêt aux intersections afin de les garder visibles. Lorsque nécessaire, nous utiliserons une souffleuse et des camions 10 roues pour sécuriser les intersections et les triangles de visibilité.

## 4. ENTRETIEN HIVERNAL DONNÉ À CONTRAT

### 4.1 *Entretien du dépôt à neige (contrat n° ING-2020-3400)*

En juillet 2020, nous avons accordé un contrat de trois (3) ans pour l'entretien de notre dépôt à neige. L'entrepreneur est *Équipements Nordiques*.

La neige transportée par les camions de l'*Association des camionneurs (Sous-poste de courtage de Duplessis)* sera déposée aux endroits suivants :

- ⊗ Prolongement de la rue Smith au nord de la rue St-Laurent;
- ⊗ Secteur Ferland (rue des Épinettes).

### 4.2 *Chemin du Lac-Daigle (contrat n° ING-2020-3200)*

En juillet 2020, nous avons accordé un contrat de cinq (5) ans pour le déneigement du chemin du Lac-Daigle. L'entrepreneur est *Construction Polaris CMM inc.*



**4.3 Secteur Moisie (contrat n° ING-2018-4500)**

En août 2018, nous avons accordé un contrat de cinq (5) ans pour l'ensemble des rues du secteur Moisie. L'entrepreneur est *Construction Polaris inc.*

**4.4 Stationnements municipaux (contrat n° ING-2017-5900)**

En août 2017, nous avons accordé le contrat pour une durée de cinq (5) ans à trois entrepreneurs pour le déneigement des stationnements municipaux, selon les détails suivants :

- ✿ Tibo et Fils (Maison tourisme au 415, Arnaud, Musée régional de la Côte-Nord, stade de baseball Holliday et Entrepôt des parcs);
- ✿ Location Tempête (arénas, Centre socio-récréatif et Maison du tourisme au 1401, Laure).
- ✿ Déneigement PG (église St-Joseph, Hôtel de ville, Poste SQ/Caserne incendie et Salle de spectacle Jean-Marc-Dion).

**4.5 Déneigement du secteur Ouest (contrat n° ING-2019-1300)**

En juillet 2019, nous avons accordé un contrat de cinq (5) ans selon les secteurs suivants :

- ✿ Gallix (déneigement écologique) : L'entrepreneur est Entreprise Marc Bilodeau;
- ✿ Clarke (déneigement écologique) : L'entrepreneur est Location Tempête;
- ✿ Chemin de la Pointe-Noire/rue Longuépée : l'entrepreneur est Équipements Nordiques.

**4.6 Déneigement SPCA 351, rue Holliday**

Le Service d'approvisionnement ira en demande de prix en octobre pour le déneigement du pourtour des installations de la SPCA du 351, rue Holliday.

**4.7 Promenade du Vieux-Quai (contrat n° ING-2020-3300)**

En juillet 2020, nous avons accordé un contrat de cinq (5) ans pour le déneigement de la promenade du Vieux-Quai. L'entrepreneur est *Sept-Îles embellissement 2009*.



**4.8 *Déneigement des trottoirs - école Bois-Joli***

Le Service d'approvisionnement ira en demande de prix en octobre pour le déneigement des trottoirs entourant l'école Bois-Joli au secteur Ferland.

**4.9 *Surpresseurs Alouette (S2, S3 et S4)***

Le Service d'approvisionnement ira en demande de prix en octobre pour le déneigement des surpresseurs situés dans le secteur de Pointe-Noire.

**4.10 *Déneigement du chemin menant au lieu d'enfouissement technique (contrat exploitation LET - ING-2018-2500)***

Ce mandat fait maintenant partie du contrat d'exploitation du LET par Excavation ESM inc.

**4.11 *Déneigement du stationnement et du pourtour de la Centrale de traitement d'eau potable***

Le Service d'approvisionnement ira en demande de prix en octobre pour le déneigement du stationnement et du pourtour de la Centrale de traitement d'eau potable de la Ville de Sept-Îles.

**5. MACHINERIE**

Le déneigement sur notre territoire s'effectue majoritairement par notre machinerie à l'exception des secteurs périphériques et autres lieux qui sont donnés à contrat.

Nous avons installé sur nos sableurs, le système **Écobite**, ce système nous permet une gestion plus efficace de l'épandage des sels de voirie. Celui-ci permet aux opérateurs d'épandre la quantité de sels nécessaires en fonction des conditions climatiques.

**5.1 *Machinerie de la Ville***

Pour réaliser le travail de déneigement de la Ville, la municipalité dispose de toute la machinerie inscrite au tableau suivant :



N°	Type	Marque	Année
46-0701	Sableur (petit pour trottoirs)	GMC - C5500	2007
40-0902	Camion 10 roues avec benne	Inter - SBA 7500	2008
40-1002	Camion 10 roues avec benne	Inter	2010
40-1003	Camion 10 roues avec benne	Inter	2010
40-1327	Camion 10 roues avec benne	Inter	2013
46-1110	Camion Roll-Off	Mack	2011
46-1806	Camion Roll-Off	Kenworth	2018
41-0601	Camion 10 roues avec gratte et sableuse	Sterling 9000	2005
41-0801	Camion 10 roues avec gratte et sableuse	MACK	2008
41-1001	Camion 10 roues avec gratte et sableuse	International - 7600	2010
41-1301	Camion 10 roues avec gratte et sableuse	Mack	2013
41-1302	Camion 10 roues avec gratte et sableuse	Mack	2013
46-1413	Camion 4 saisons (camion benne et Sableur)	Inter	2014
60-1818	Chargeur	John Deere	2018
60-1919	Chargeur	John Deere	2019
60-0809	Chargeur	Volvo L90F	2008
60-1220	Chargeur	Volvo 110G	2012
62-0416	Niveleuse (back-up)	Volvo 740 B	2003
62-0811	Niveleuse	Volvo G940	2008
62-1020	Niveleuse	Volvo G940B	2010
62-1328	Niveleuse	Volvo G940B	2013
62-1606	Niveleuse	Caterpillar 12M3	2016
Location	Niveleuse	Caterpillar	2020
Location	Niveleuse	Caterpillar	2020
65-0807	Souffleur amovible	RPM Tech – LM220	2007
65-0924	Souffleur amovible (accidenté) rép. surplus	RPM Tech – LM220	2009
Volh	Souffleur amovible nouveau/litige	Volh	2020
63-1517	Souffleur	LaRue	2015
63-1112	Souffleur	LaRue	2010
70-1814	Mini chargeur	Wacker Neuson	2018
70-0810	Chenillette	Caméléon	2008
70-1216	Chenillette	Prinoth	2011
70-1307	Chenillette	Prinoth	2013
70-1401	Chenillette	Prinoth	2014



## 5.2 *Machinerie louée*

Lorsque requis, la flotte municipale peut être secondée par un apport d'équipement loué, pour les raisons suivantes :

1. Le nombre de kilomètres de rues à déneiger étant trop considérable par rapport à l'équipement municipal disponible;
2. La disparition des lots vacants où il était possible de souffler la neige;
3. Les bris mécaniques inévitables de la machinerie municipale;

Pour ces raisons, nous devons louer les équipements suivants :

- ✿ un chargeur en location, avec opérateur pour les surpresseurs au secteur Pointe-Noire;
- ✿ une pépinière en location avec opérateur;
- ✿ une dizaine de camions lors du ramassage de la neige lorsque requis (*Sous-poste de courtoisie de Duplessis*);
- ✿ Une niveleuse en location avec opérateur (si nécessaire);
- ✿ Un souffleur en location avec opérateur (si nécessaire).

## 6. PERSONNEL AFFECTÉ AU DÉNEIGEMENT DE JOUR

Pour effectuer les opérations de déneigement, nous avons besoin de 11 opérateurs et de 16 journaliers, le tout totalise 27 employés.

Les opérateurs sont :

- ✿ Opérateur de chargeur (incluant les attachements de souffleurs)
- ✿ Opérateur de niveleuse
- ✿ Opérateur de souffleur
- ✿ Chauffeur de chasse-neige muni de sableur

Les journaliers sont :

- ✿ Journalier, pointeur
- ✿ Journalier, chenillette, camion-sableur et pelle
- ✿ Signaleur
- ✿ Pour le déneigement des abribus et kiosques postaux





Considérant que nous sommes assujettis à la loi 430 qui porte sur une limite d'heures de conduite (**annexe 2**), depuis quelques années, nous formons nos journaliers afin qu'ils deviennent opérateurs et conducteurs de camion de façon à avoir assez de personnel pour répondre à nos besoins et donner le service qu'on se doit de rendre.

## 7. ÉQUIPE DE SOIR

Afin d'être en règle avec cette Loi 430, nous avons formé une équipe de 6 opérateurs et 2 journaliers gérés par un contremaître (**annexe 3**).

L'horaire de travail de cette équipe est la suivante :

**De 18 h à 2 h du matin, du lundi au vendredi inclusivement.**

Ces opérateurs sont rémunérés selon les modalités de la lettre d'entente (**annexe 3**).

Les tâches qui incombent à cette équipe sont les suivantes :

- ⊗ Sablage;
- ⊗ Grattage des artères principales lorsqu'il y a des précipitations;
- ⊗ Ramassage de la neige autour des écoles et du centre hospitalier;
- ⊗ Ramassage de la neige sous les boutons poussoirs des feux de circulation;
- ⊗ Ramassage de la neige sur les artères principales et les artères commerciales;
- ⊗ Entretien du secteur Ferland;
- ⊗ Ramassage de la neige du secteur Arnaud;
- ⊗ Sablage, grattage et ramassage au parc industriel situé au centre-ville;
- ⊗ Trottoirs, chenillette (ménage sur l'avenue Arnaud principalement le soir);
- ⊗ Nettoyage des panneaux d'arrêt (article 3.12.11).

De plus, deux mécaniciens sont affectés au travail de soir, ces derniers sont sur un horaire de 16 h à minuit. En plus de leurs tâches prévues d'entretien et de réparation, ceux-ci peuvent intervenir s'il y a des urgences mécaniques qui surviennent à l'équipe de soir.



## 8. BUDGET D'OPÉRATIONS 2019 et 2020 (Enlèvement de la neige)

Le coût du service pour les périodes comprises entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre 2020 et entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2021 est évalué à 5,2 millions. Ce montant est un approximatif car les prévisions budgétaires pour 2021 ne sont pas encore adoptées.

## 9. PROCÉDURES D'AMÉLIORATION CONTINUES

Suite à de nombreuses requêtes, l'avenue De Quen sera l'une des premières rues à être élargie lorsque nous allons débiter le soufflage en bordure. Cette rue est l'une des plus passantes de l'est vers l'ouest mis à part le boulevard Laure. La rue Holliday deviendra elle aussi prioritaire.

Grâce à la mise en place du Comité paritaire de déneigement et des rencontres à chaque début et chaque fin de saison avec nos partenaires majeurs qui sont : *la Commission scolaire du Fer, Commission Eastern Shores, Sûreté du Québec, Aluminerie Alouette etc.*, nous pouvons optimiser toutes les opérations de déneigement.

De plus, depuis janvier 2015, nous produisons des statistiques des plaintes et requêtes reçues de la part des citoyens, vous trouverez en annexe une copie des tableaux mensuels de l'hiver 2019-2020 afin d'améliorer le service et la qualité des opérations de déneigement (**annexe 4**).

Cette année, les opérations de soufflage sur les terrains plus tôt et plus souvent afin de minimiser la hauteur des bancs de neige s'étendra sur l'ensemble des rues du Centre-ville.

## 10. CONCLUSION

L'une de nos priorités est la communication avec les citoyens afin que ceux-ci coopèrent avec nous pour le bon fonctionnement de nos opérations de déneigement et de son amélioration.

Il reste maintenant aux autorités à approuver l'application et les nouvelles orientations proposées et confirmer la ligne d'autorité aux responsables du déneigement. Les changements proposés sont orientés en fonction des nouvelles réalités financières et environnementales auxquelles doit faire face la municipalité.